

**MUNICIPALITÉ DE
NOTRE-DAME-DES-SEPT-DOULEURS
PROVINCE DE QUÉBEC
G0L 1K0**

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, tenue le 8 septembre 2018, à 9 h 00 au Centre communautaire, 6203 chemin de l'Île

Sont présents messieurs les conseillers Charles Méthé, André-Pierre Contandriopoulos, Léonce Tremblay et Carol Caron et formant quorum sous la présidence de Mme Louise Newbury, mairesse.

Est aussi présent M. Denis Cusson, directeur général agissant à titre de secrétaire.

1. Ouverture de la séance

Mme Louise Newbury, mairesse, déclare la session ouverte à 9 h 10.

2. Vérification du quorum

Tous les membres sont présents. Le quorum est atteint.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution numéro 18.09.08.01

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. André-Pierre Contandriopoulos, que le conseil adopte le projet d'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

4. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 11 août 2018

Les membres ont reçu le procès-verbal.

Résolution numéro 18.09.08.02

Il est **proposé par M. Léonce Tremblay**, appuyé par M. Carol Caron, Qu'il y ait dispense de lecture du procès-verbal puisque les membres l'ont déjà reçu; Que le conseil adopte le procès-verbal de la séance régulière du 11 août 2018.

Adoptée à l'unanimité

5. Suivis au procès-verbal

- Un appel d'offres a été fait auprès de trois entrepreneurs pour la réparation de la toiture de la Cabane à l'huile le 29 août ;
- M. Francis Michaud, des Entreprises de l'Île, a été informé de l'octroi des contrats pour les travaux sur l'enveloppe extérieure au Centre communautaire et à l'École Michaud et pour le fauchage des bordures des chemins municipaux le 12 août ;
- Une demande de prix a été faite à M. Francis Michaud, des Entreprises de l'Île pour la solidification de la fondation de l'École Michaud le 12 août ;
- Un appel d'offres a été fait auprès de quatre entrepreneurs pour le rehaussement de sections des chemins municipaux le 31 août ;
- Les demandeurs de permis ont été informés de la décision du conseil les concernant, de même que l'inspectrice en bâtiment et le CCU le 15 août ;
- L'avis public annonçant l'étude de la demande de dérogation mineure de Mme Linda Newbury et M. Normand Newbury a été publié le 27 août ;
- Les fournisseurs ont été payés.

6. Rapport de la Mairesse

Bonjour,

Comme vous pouvez l'observer, nos projets de réfection vont bon train. D'ici quelques semaines, tous ces travaux seront terminés. Nous nous apprêtons aussi à faire quelques modifications à l'intérieur du bureau municipal, ces travaux devraient commencer la semaine prochaine. Le toit de la cabane à l'huile sera refait, à la suite d'un appel d'offres auprès de trois entrepreneurs.

Nous avons lancé officiellement, le 18 août dernier, notre politique de la famille et des aînés. Nous sommes assez fiers de notre document et nous nous engageons à suivre les 84 actions adoptées.

Le mois dernier, nous avons reporté l'adoption du règlement numéro 170, sur la gestion des matières résiduelles, de façon à nous permettre de prendre le temps d'y apporter quelques précisions. C'est donc un règlement plus clair qui sera adopté aujourd'hui. Comme je l'ai mentionné le mois dernier, par la suite, nous laisserons de longs mois aux citoyens pour se familiariser avec le règlement. Nous appliquerons le règlement de façon intégrale à partir du 1er mai 2019. Nous souhaitons donc réduire le volume des déchets, que nous transportons vers le site d'enfouissement, de façon à réduire notre facture et notre empreinte écologique. Nous sommes confiants d'avoir une bonne collaboration des citoyens.

Je l'ai déjà mentionné, dans la Bernache Cravant, nous avons eu de bonnes réponses de la STQ. Le tarif résident sera revu pour la famille et le service d'hélicoptère sera bonifié d'une journée additionnelle par semaine, le jeudi. Le service sera aussi donné, un samedi matin par mois.

Nous mettons toujours nos énergies à convaincre la STQ de se doter d'un petit bateau complémentaire au service du traversier pour les cas de pannes et les journées de faibles marées. Nous travaillons avec la Société Inter-Rives sur ce dossier. On nous a confirmé que des ententes sont en train de se conclure entre la STQ et des fournisseurs et l'achat d'un petit bateau est dans les prévisions de la STQ. Il reste à avoir l'assurance que le bateau aura son port d'attache à l'Île. Rien n'est encore décidé, pour l'instant.

Comme chaque été, les bénévoles ont mené le bal, durant la belle saison. Nous avons eu un bel été d'activités variées organisées par le comité de bibliothèque et la corporation de la culture et des loisirs, sans oublier « le temps d'un livre » qui a été un franc succès. On ne remerciera jamais assez tous ces bénévoles qui s'impliquent pour le grand bonheur des insulaires.

7. Correspondance

La liste de la correspondance reçue a été remise aux membres du conseil.

8. Première période de questions

8.1 Réponse aux questions de la séance précédente

Toutes les questions ont été répondues lors de la séance.

8.2 Questions et interventions

Six personnes sont présentes. Les questions et les interventions des citoyens et des citoyennes portent sur les sujets suivants :

Q.- Un texte sur deux plantes envahissantes paraîtra dans le prochain numéro de L'Insulaire. Ces plantes doivent être mises dans un sac de plastique noir ou être enfouies. Considérant qu'il sera interdit de mettre au déchet, les matières organiques, comment pouvons-nous disposer de ces plantes envahissantes?

R.- C'est toujours possible à l'heure actuelle. L'interdiction ne viendra qu'en 2020.

Q.- Y aura-t-il un vote par anticipation à l'île ?

R.- Non, il faut aller voter sur terre ferme.

C.- Un citoyen déplore que le restaurant Entre-deux-Marées crée beaucoup de déchets avec leur nouvelle formule.

R.- Nous sommes très sensible au problème, d'autant plus que nous souhaitons réduire le volume de déchet. Nous sommes en réflexion à ce sujet et nous comptons en discuter avec les propriétaires.

9. Demande de dérogation mineure de Mme Linda Newbury et M. Normand Newbury pour un bâtiment secondaire au 6101, chemin de l'Île

Mme Louise Newbury ne participera pas à la discussion en raison du lien familial avec les demandeurs et la présidence sur ce point sera assuré par M. Léonce Tremblay.

9.1 Présentation de la demande

Les requérants désirent que le conseil leur accorde une dérogation mineure leur permettant la pose de feuilles de tôles sur le mur arrière (mur-est). Ils affirment que le mur-est est toujours à l'ombre et que les planches de bois se détériorent rapidement. Ils demandent donc pouvoir déroger à l'article 6.5 du règlement de zonage (80-2.1) qui établit que les matériaux autorisés sont : les planches verticales en bois, le déclin horizontal en bois, les bardeaux de cèdre, le déclin horizontal en fibrociment, avec imitation de bois.

9.2 Recommandation du CCU

Le CCU ne recommande pas la demande de dérogation pour les raisons suivantes :

- la problématique soulevée n'est pas une problématique particulière aux requérants ;
- un matériel de longue durée est possible dans les matériaux prévus au règlement, soit des planches de cèdre.

9.3 Période de questions et commentaires du public

Le directeur général signale qu'il a reçu un commentaire écrit de la population. Considérant qu'il y a d'autres propriétés qui peuvent subir le même problème, il est suggéré de modifier le règlement. Il n'y a aucune intervention des personnes présentes à la séance.

9.4 Décision du conseil

Résolution numéro 18.09.08.03

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure datée du 22 août 2018 a été déposée par Mme Linda Newbury et M. Normand Newbury pour le 6101, chemin de l'Île ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure est à l'effet de permettre la pose d'un recouvrement du mur est en tôle ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 6.5 du règlement de zonage (80-2.1) établit que les matériaux autorisés sont : planches verticales en bois, déclin horizontal en bois, bardeaux de cèdre, déclin horizontal en fibrociment, avec imitation de bois ;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 4 du Règlement sur les dérogations mineures numéro 48 ;

CONSIDÉRANT les raisons invoquées le Comité consultatif d'urbanisme pour ne pas recommander la demande de dérogation mineure ;

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par M. Carol Caron, que le conseil rejette la demande de dérogation mineure concernant l'utilisation de la tôle pour le recouvrement du mur est de la grange de Mme Linda Newbury et M. Normand Newbury pour le 6101, chemin de l'Île pour les raisons suivantes :

- la problématique soulevée n'est pas une problématique particulière aux requérants ;
- un matériel de longue durée est possible dans les matériaux prévus au règlement.

Adoptée à l'unanimité

Il y a échange entre les membres sur l'opportunité de maintenir la réglementation actuelle.

Résolution numéro 18.09.08.04

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. Léonce Tremblay, que le conseil demande au Comité consultatif d'urbanisme d'étudier l'impact de la réglementation actuelle sur les matériaux autorisés pour le recouvrement extérieur des bâtiments secondaires (article 6.5 du règlement de zonage (80-2.1)) sur les grands bâtiments.

Adoptée à l'unanimité

10. Affaires en cours

10.1 État des projets d'immobilisation

10.1.1 Station du Phare

10.1.1.1 Aménagement du site

10.1.1.1.1 Adoption du paiement à M. Gérald Dionne jr pour l'achat de perches pour clôture à la Station du Phare

Résolution numéro 18.09.08.05

CONSIDÉRANT l'achat de 70 perches auprès de M. Gérald Dionne jr ;

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par M. Léonce Tremblay, que le conseil adopte le paiement au montant de 350 \$, à M. Gérald Dionne jr, pour l'achat de 70 perches au coût unitaire de 5 \$.

Adoptée à l'unanimité

10.1.1.2 Réparation du Phare

10.1.1.2.1 Autorisation pour aller en appel d'offres

Résolution numéro 18.09.08.06

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis de l'architecte seront complétés bientôt ;
CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder le plus rapidement possible à l'appel d'offre qui se fera sur le site du SEAO ;

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par M. Carol Caron, que le conseil autorise le directeur général a déposé un appel d'offres sur le site du SEAO

pour la réalisation des travaux de réparation du Phare après consultation des membres du conseil sur les plans et devis qui seront déposés par l'architecte.

Adoptée à l'unanimité

10.1.1.3 Octroi d'un contrat pour la réparation de la toiture de la Cabane à l'huile

Résolution numéro 18.09.08.07

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sur invitation a été fait auprès de trois entreprises en bâtiment ;

CONSIDÉRANT QUE une seule entreprise a déposé une soumission et qu'elle est conforme ;

CONSIDÉRANT la règle du plus bas soumissionnaire ;

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par M. Léonce Tremblay, que le conseil octroie un contrat à Les Entreprises de l'île au montant de 9 897,43 \$, incluant les taxes, pour la réalisation de travaux de réparation de la toiture en tole coloniale de la Cabane à l'huile et que ces travaux soient payés à même les fonds disponibles du programme TECQ.

Adoptée à l'unanimité

10.1.2 Centre communautaire de l'île

Présentation de l'état d'avancement des travaux. Le revêtement extérieur devrait être réalisé dans deux semaines, les fenêtres changées la semaine prochaine. L'avant sera fait au début afin de permettre l'accessibilité au centre.

10.1.3 École Michaud

10.1.3.1 Avenant numéro 1 - Solidification de la fondation de l'École Michaud

Résolution numéro 18.09.08.08

CONSIDÉRANT QUE la fondation du bâtiment a des fissures importantes et que le mur s'aggrave ;

CONSIDÉRANT le prix soumis par l'entrepreneur pour la réalisation de travaux de renforcement de la fondation de l'École Michaud ;

Il est **proposé par M. Léonce Tremblay**, appuyé par M. Carol Caron, que le conseil adopte la modification de chantier faisant l'objet de l'avenant numéro 1 pour des travaux de renforcement de la fondation de l'École Michaud au montant de 2 414,48 \$ incluant les taxes, présentée par Les Entreprises de l'Île à l'École Michaud.

Adoptée à l'unanimité

10.1.4 Voirie locale

10.1.4.1 Octroi d'un contrat pour le rehaussement de sections des chemins municipaux

Résolution numéro 18.09.08.09

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sur invitation a été fait auprès de quatre entreprises en excavation ;

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises ont déposé une soumission et qu'elles sont conformes ;

CONSIDÉRANT la règle du plus bas soumissionnaire ;

Il est **proposé par M. Carol Caron**, appuyé par M. Charles Méthé, que le conseil octroie un contrat à Les Entreprises Camille Dumont au montant de 13 222,12 \$, incluant les taxes, pour la réalisation de travaux de rehaussement de sections des chemins municipaux conformément à l'appel d'offres et que ces travaux soient payés à même les fonds disponibles du programme TECQ et PAARRM.

Adoptée à l'unanimité

10.1.5 Bureau municipal

10.1.5.1 Octroi d'un contrat pour des travaux de rénovations intérieures

Résolution numéro 18.09.08.10

CONSIDÉRANT la résolution numéro 18.07.07.21 adoptée par le conseil ;

CONSIDÉRANT la soumission soumise par les Entreprises de l'Île ;

Il est **proposé par M. Léonce Tremblay**, appuyé par M. André-Pierre Contandriopoulos, Que le conseil octroie aux Entreprises de l'Île un contrat pour la réalisation de travaux au Bureau municipal au montant de 3 416,02 \$;

Que la réalisation des travaux soit financée par le programme TECQ.

Adoptée à l'unanimité

10.1.6 Quai-d'en-Haut

10.1.6.1 Réparation du Quai-d'en-Haut

La société CIMA + a transmis ses observations concernant les bris à la structure du quai par les glaces. Les observations de CIMA+ ne sont pas satisfaisantes. M. Charles Méthé rédigera une lettre en réponse aux observations de CIMA+ qui se dégage de toute responsabilité.

Résolution numéro 18.09.08.11

CONSIDÉRANT le devis des travaux pour la réparation du Quai-d'en-Haut fait par CIMA+ ;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. Léonce Tremblay, que le conseil autorise le directeur général a faire un appel d'offres sur invitation auprès d'au moins trois entreprises pour la réalisation des travaux de réparation à la structure nord du Quai-d'en-Haut.

Adoptée à l'unanimité

10.1.6.2 Autorisation pour signer projet de bail avec le ministère du Développement durable, de l'environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques

Résolution numéro 18.09.08.12

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement sur le domaine hydrique de l'État de la Loi sur le régime des eaux ;

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par M. Charles Méthé, que le conseil autorise Mme Louise Newbury, mairesse, à signer pour et au nom de la Municipalité un bail sous seing privé avec le ministère du Développement durable, de l'environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques visant à régulariser un lot de grève et en eau profonde servant d'assise à un quai et une jetée ainsi que l'enrochement situées sur la propriété du gouvernement du Québec à même le lit du fleuve Saint-Laurent.

Adoptée à l'unanimité

10.2 Adoption du Règlement numéro 170 sur la gestion des matières résiduelles

Le projet de règlement a été modifié par une réécriture de la définition de « *matières résiduelles* » dans le lexique, par le changement du terme « *immeuble* » par « *propriété* » et l'harmonisation des termes « *matières résiduelles dangereuses* » et « *matières dangereuses* » par « *résidus domestiques dangereux (RDD)* ».

Résolution numéro 18.09.08.13

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du 7 juillet ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été distribué par courriel ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a eu quelques modifications et que celles-ci ont été présentées aux membres du conseil ;

Il est **proposé par M. Léonce Tremblay**, appuyé par M. Charles Méthé, que le conseil adopte le Règlement numéro 170 sur la gestion des matières résiduelles et que celui-ci entre en vigueur dès sa promulgation.

Adoptée à l'unanimité

11. Affaires nouvelles

11.1 Avis de motion : Modification au règlement numéro 168, Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité Paroisse Notre-Dame-des-Sept-Douleurs

AM 18.09.08.01

Avis de motion est **donné par M. André-Pierre Contandriopoulos** qu'un règlement portant sur le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité Paroisse Notre-Dame-des-Sept-Douleurs sera déposé à une prochaine séance du conseil. Cette modification s'avère nécessaire considérant la modification de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale. La modification apporte l'inclusion d'une obligation de réserve de l'employé municipal à la fin de son contrat avec la Municipalité.

11.2 Achat de matériels pour les unités incendies

Résolution numéro 18.09.08.14

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir un coffre à outils dans les unités incendie ;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. Carol Caron, que le conseil autorise l'achat de deux coffres à outils composés des outils utiles lors d'une intervention pour un montant d'environ 400 \$ pour deux coffres, de l'huile et l'essence pour la génératrice, un coupe boyau et une lance de 1.5 po.

Adoptée à l'unanimité

11.3 Appel pour inscription sur la liste de fournisseurs

Résolution numéro 18.09.08.15

CONSIDÉRANT l'utilité d'une mise à jour de la liste des fournisseurs pour les travaux et besoins d'équipement en hiver ;

Il est **proposé par M. Léonce Tremblay**, appuyé par M. Carol Caron, que la Municipalité lance un appel auprès de la population pour l'inscription des personnes intéressées sur la liste des fournisseurs pour les tâches suivantes :

- entretien des chemins d'hiver
- confection, entretien et surveillance du pont de glace
- confection de balises pour le pont de glace et les chemins d'hiver

Adoptée à l'unanimité

11.4 Agrandissement du cimetière

Résolution numéro 18.09.08.16

CONSIDÉRANT la demande formulée par le conseil de Fabrique de la paroisse de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs pour l'agrandissement du cimetière au nord et à l'est du cimetière actuel ;

CONSIDÉRANT le plan du cimetière réalisé par l'arpenteur-géomètre Éric Royer ;
CONSIDÉRANT QU'il y a peu de lots vacants particulièrement pour les cercueils ;
CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne compte pas utiliser cet espace ;

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par M. Léonce Tremblay, que le conseil autorise l'agrandissement suivant du cimetière :

- au nord jusqu'au champ d'épuration des installations septiques (entre 40 et 45 pi environ) ;
- à l'est jusqu'à la haie de cèdres à 5 pi au nord de la tour (49 pi environ de largeur et 22 pi de profondeur vers le nord, constitué d'un cran de roc qui réduit la superficie utile) ;
- à l'ouest une bande de 10 pi (3,1 m).

Adoptée à l'unanimité

12. Urbanisme

12.1 Rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme – Louise Newbury

Les membres du CCU poursuivent la mise à jour du plan directeur.

12.1.1 Adoption du procès-verbal de la réunion du 4 août 2018

Résolution numéro 18.09.08.17

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par M. Charles Méthé, que le conseil adopte le procès-verbal du CCU de la réunion du 4 août 2018.

Adoptée à l'unanimité

12.2 Demande de permis

11.2.1 M. Pierre Fraser et Mme Louise Newbury pour l'agrandissement d'un bâtiment secondaire au 5404, chemin de l'Île

Mme Louise Newbury ne participera pas à la discussion en raison qu'elle fait partie des demandeurs et la présidence sur ce point sera assurée par M. Léonce Tremblay.

Résolution numéro 18.09.08.18

CONSIDÉRANT QUE l'inspectrice en bâtiment a reçu une demande de permis (no 2018-032) datée du 26 août 2018 de M. Pierre Fraser et Mme Louise Newbury pour l'agrandissement d'un bâtiment secondaire au 5404, chemin de l'Île ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande doit être soumise au règlement du PIIA ;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du CCU ;

Il est **proposé par M. Carol Caron**, appuyé par M. André-Pierre Contandriopoulos, que le conseil adopte la demande de permis de M. Pierre Fraser et Mme Louise Newbury pour l'agrandissement d'un bâtiment secondaire au 5404, chemin de l'Île, le tout sous réserve

de la conformité à l'ensemble des règlements d'urbanisme et de l'approbation de l'inspectrice en bâtiment et en environnement de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

13. Rapport des comités (représentants municipaux)

13.1 Maisons du phare (André-Pierre Contandriopoulos)

La saison a été bonne. Le mode de fonctionnement a été efficace. Il faut revoir la répartition des tâches. Le résultat est positif.

13.2 Comité de santé (André-Pierre Contandriopoulos)

Aucun rapport.

13.3 Corporation de développement et de gestion touristique (Charles Méthé)

Assemblée générale annuelle :

Nous vous invitons à l'AGA de la CDGTIV, le 22 septembre à 10h ici à la salle communautaire.

École Michaud :

Le musée et la boutique sont fermés depuis le début de la semaine. Le bilan du Circuit se fera au cours des prochaines semaines. À première vue, les revenus sont supérieurs aux revenus de la saison 2017.

Navette :

C'est une bonne année pour la navette électrique. Sans trop de publicité, nous avons transporté plus de 800 passagers, à ce jour et les revenus sont près de 9000\$. Je vous rappelle que ce service est entièrement opéré par des bénévoles.

13.4 Culture et loisirs (Léonce Tremblay)

La Fête d'automne aura lieu le 22 septembre. La date de l'assemblée générale extraordinaire n'a pas encore été déterminée. Il manque toujours une personne au conseil d'administration de la Corporation de la culture et des loisirs.

13.5 Comité de bibliothèque (Léonce Tremblay)

- Remerciement à Mme Lyne Boyer pour la subvention pour le projet peuple autochtone;
- Succès des différentes activités ;
- Ouverture de la bibliothèque le dimanche de 14 h à 16 h durant les travaux au Centre communautaire.

13.6 Comité de sécurité civile et de prévention des incendies (Carol Caron)

Il y a eu rencontre du comité. Le travail porte sur la mise à jour du plan d'urgence et la préparation d'un plan de sécurité civile en fonction des nouvelles dispositions légales.

14. Rapport du Directeur général

Le directeur général dépose son rapport d'activités et en fait la présentation. La Municipalité profitera des vacances du directeur général pour procéder à des travaux d'aménagement des locaux administratifs

15. Trésorerie

15.1 Adoption des comptes du mois

Résolution numéro 18.09.08.19

Il est **proposé par M. Léonce Tremblay**, appuyé par M. Charles Méthé, que le conseil adopte les comptes présentés à ce jour au montant total de 30 016,82 \$ tels que présentés. Les salaires nets représentent 10 862,03 \$ du montant total.

Adoptée à l'unanimité

16. Deuxième période de questions

Sept personnes sont présentes. Les questions et les interventions des citoyens et des citoyennes portent sur les sujets suivants :

C. - Le coût pour les travaux de chemin semble cher.

R.- Le plus bas soumissionnaire a été retenu.

C.- La vidange des citernes des unités d'incendie devrait se faire au début novembre.

R.- Il n'y a pas de date précise. Cela dépend de la disponibilité des gens. Il faudra tenir compte de la température et du début du gel.

C.- Remerciement à tous les membres du comité bibliothèque pour leur travail (Danielle Pitre, Michèle Giresse, Roseline Vaillancourt).

Q.- Dans le règlement sur la gestion des matières résiduelles, il est fait mention que les matières végétales sont gérées à l'intérieur de la propriété !

R.- Le terme propriété signifie « le terrain », « le lot ».

Q.- À l'article 6.2 du règlement de gestion des matières résiduelles, il est fait mention de l'interdiction de l'épandage ou l'enfouissement des matières résiduelles. Qu'en est-il du compost?

R.- Une fois compostée, la matière n'est plus une matière résiduelle.

Q.- Dans le règlement de zonage il est permis le « fibrociment à l'horizontale », pourquoi pas à « la verticale » ?

R. Ce serait à vérifier.

Q.- Les bacs à compost ?

R.- La municipalité est en réflexion. D'ici 2020, nous allons établir les procédures pour la disposition des matières organiques qui ne seront plus autorisées dans les sacs à déchets. Le compost pourrait être une solution.

17. Levée de l'assemblée

Résolution numéro 18.09.08.20

La levée de l'assemblée est **proposée par M. Léonce Tremblay**, à 10 h 40.

Louise Newbury, mairesse

Denis Cusson, directeur général

Je, Louise Newbury, mairesse, atteste la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.